

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 33 (2006)
Heft: 2

Rubrik: Informations officielles du DFAE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Publication de la statistique des Suisses de l'étranger 2005

La «Cinquième Suisse» croît sans cesse. Pour la première fois, plus de 100 000 votants exercent leurs droits politiques.

Fin décembre 2005, les ambassades et consulats suisses recensaient 634 216 concitoyens vivant à l'étranger, soit une augmentation de 11 159 (1,8%) par rapport à décembre 2004. Depuis 1990, la communauté suisse à l'étranger s'est accrue d'environ 180 000 personnes. Aujourd'hui, 451 534 Suisses de l'étranger (71,2%) ont la double nationalité.

La plupart de nos concitoyennes et concitoyens ayant élu domicile à l'étranger vivent dans des pays de l'Union européenne (383 548, soit près de 60,5%, voir tableau). C'est en France que se trouve la plus grande communauté suisse (169 437), suivie de l'Allemagne (71 115), de l'Italie (46 327), de la Grande-Bretagne (26 441), de l'Espagne (22 041) et de l'Autriche (13 207).

En dehors de l'Europe, les communautés suisses les plus importantes sont dénombrées aux Etats-Unis d'Amérique (71 773). La statistique révèle aussi que près de 59% des citoyens suisses adultes à l'étranger sont des femmes (283 105 personnes). Les hommes sont eux au nombre de 201 999 (41,65%) alors qu'on enregistre 145 504 personnes (23%) de moins de 18 ans.

Des 485 104 Suisses de l'étranger ayant le droit de vote, 105 212 (21,69%) sont inscrits auprès d'une représentation suisse afin d'exercer leurs droits politiques. Cela représente une augmenta-

Suisses de l'étranger dans les Etats de l'UE

France:	169 437
Allemagne:	71 115
Italie:	46 327
Grande-Bretagne:	26 441
Espagne:	22 041
Autriche:	13 207
Pays-Bas:	6 856
Belgique:	6 787
Suède:	4 435
Grèce:	3 145
Danemark:	2 801
Portugal:	2 767
Hongrie:	1 651
Finlande:	1 423
Irlande:	1 339
République tchèque:	1 091
Luxembourg:	956
Pologne:	563
Chypre:	433
Slovénie:	289
Slovaquie:	210
Malte:	149
Estonie:	35
Lituanie:	23
Lettonie:	27
Total:	383 548

tion marquée de quelque 10 000 citoyens de l'étranger, soit plus de 10% depuis fin 2004. La statistique peut être consultée sous www.eda.admin.ch/asd, rubrique «Publications».

Voter, rien de plus simple!

Votre commune politique vous fait parvenir les documents de vote dans la langue officielle indiquée par vos soins, avant la date des votations. Ils comprennent en principe:

- les explications du Conseil fédéral sur les différents textes soumis à la votation,
- une enveloppe électorale officielle neutre de la commune, suivant les prescriptions cantonales,
- une enveloppe pour le renvoi (enveloppe-réponse officielle),

- les bulletins de vote pour les différents textes.

Nous attirons votre attention au fait que certains cantons utilisent des enveloppes spéciales.

Si l'enveloppe-réponse fait également office de carte de légitimation, vous devez la signer avant de la renvoyer.

Si tel n'est pas le cas, votre commune vous fait parvenir une carte de vote séparée. Il vous suffit de la glisser dans l'enveloppe-réponse et de renvoyer cette dernière avec votre bulletin de vote rempli à votre commune.

Les modalités du vote peuvent différer suivant le canton et la commune:

- votre commune vous a fait parvenir une enveloppe électorale officielle neutre. Glissez le bulletin de vote dans l'enveloppe électorale officielle, puis cette dernière dans l'enveloppe-réponse, que vous fermez et renvoyez;
- votre commune ne vous a pas fait parvenir d'enveloppe électorale officielle neutre. Dans ce cas, glissez le bulletin de vote ouvert dans l'enveloppe-réponse, que vous fermez et renvoyez à votre commune;
- dans certains cantons, vous pouvez utiliser une enveloppe neutre si votre commune ne met pas d'enveloppe électorale à disposition. Si on vous le demande expressément, écrivez-y «Enveloppe électorale». Glissez-la dans l'enveloppe-réponse officielle et renvoyez cette dernière à votre commune.

L'exercice du droit de vote étant régi par la législation cantonale, il existe 26 règlements différents! Nous vous recommandons donc de lire attentivement les instructions de votre commune. Vous vous assurerez ainsi que votre vote sera pris en compte. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à votre commune.

En cas de changement d'adresse, informez-en la représentation suisse (ambassade ou consulat) où vous êtes annoncé.

Passeport suisse biométrique dès septembre 2006

Le passeport 06, lisible électroniquement, sera émis au plus tôt dès septembre 2006 en plus du passeport suisse 03.

Il coûtera CHF 250.- et ne sera valable que cinq ans.

Le passeport pourvu de données lisibles électroniquement, le «passeport 06», sera émis dans le cadre d'un projet pilote de la Confédération d'une durée maximale de cinq ans. Il ne diffère presque pas du passeport 03, si ce n'est par un symbole relatif aux données lisibles électroniquement, reconnu à l'échelle internationale, figurant sur la page de couverture. Sa reliure est plus épaisse et plus rigide. Cette dernière contient en effet une puce sur laquelle sont mémorisées toutes les données imprimées également dans le passeport. S'y trouve en outre la photographie du titulaire du passeport dans un format numérique usuel (jpeg). Ces données peuvent être reconnues par des lecteurs spéciaux, à courte distance, pour autant qu'ils disposent de la clé électronique nécessaire.

Vous devez être titulaire du passeport 06 si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis ou devez y transiter après le 26 octobre 2006 (jour d'échéance) et que vous ne possédez pas encore de passeport 03 émis avant cette date. Si tel est le cas et que vous désirez en faire émettre un avant le jour d'échéance, nous vous conseillons de le commander au plus vite.

Les Suisses de l'étranger doivent adresser leur demande à la représentation suisse locale compétente (ambassade ou consulat). Cette règle s'applique aussi au passeport 06 lisible électroniquement, qui sera émis au plus tôt dès septembre 2006. A l'avenir, vous payerez une première partie de l'émolument, à savoir CHF 200.- à la représentation. Pour pouvoir obtenir le passe-

Suisses de l'étranger dans le monde entier

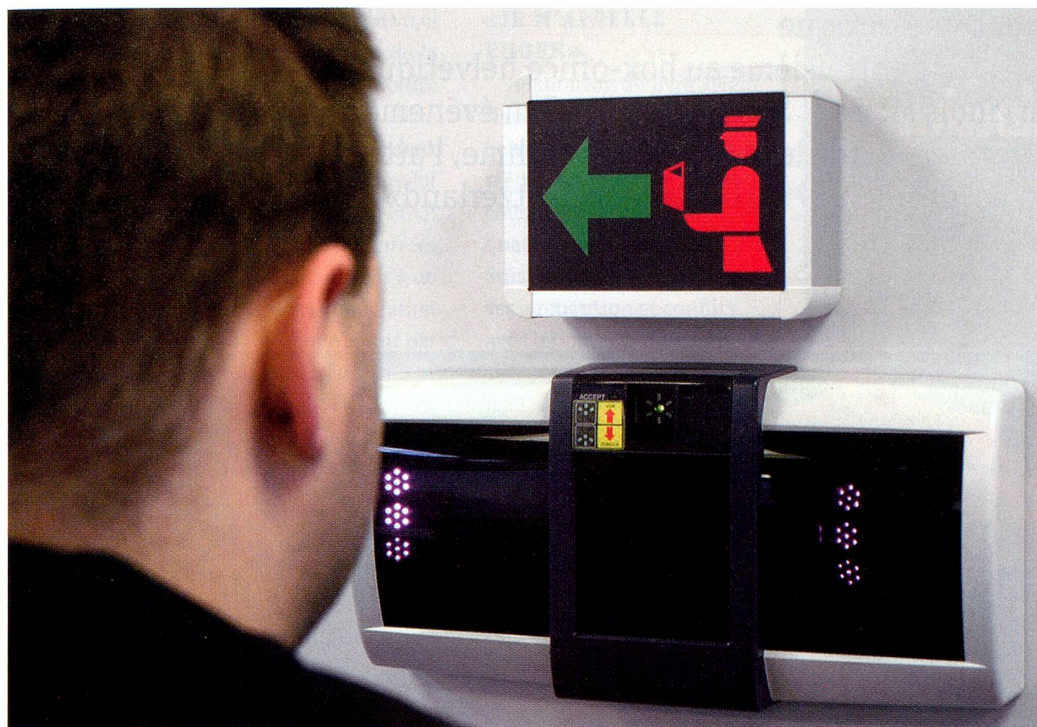
Europe: 395 397

Océanie: 27 229

Afrique: 18 017

Amérique: 163 122

Asie: 30 451



Les appareils qui permettent de lire le nouveau «passeport 06» électronique

port 06, vous devrez ensuite vous rendre dans l'un des huit centres d'enregistrement biométriques à l'étranger (ou en Suisse). A l'étranger, faites cette démarche au plus tôt un jour ouvrable et au plus tard 30 jours après avoir remis votre demande. Les représentations qui font également office de centre d'enregistrement à l'étranger sont: Paris, Francfort, Londres, Toronto, Sao Paulo, Hong Kong, Sydney et Mexico (suite à une réévaluation, le centre d'enregistrement de New York désigné l'année passée a été remplacé par celui de Mexico; vous trouverez de plus amples informations sur les centres d'enregistrement dans la «Revue Suisse» 4/05).

Si vous êtes immatriculé auprès de l'une de ces représentations, prenez contact suffisamment tôt avant de vous y présenter pour la saisie des données biométriques. Au centre d'enregistrement, vous serez photographié et devrez vous acquitter des CHF 50.- restants de l'émolument du passeport. Le passeport 06 vous sera envoyé dans un délai de 60 jours. Vous pourrez également aller le chercher à votre représentation.

Important pour les passeports

et les cartes d'identité: les données de votre pièce d'identité reposent sur les indications des registres d'état civil suisse (p. ex. registre des naissances, des mariages). Ainsi, avant d'adresser une demande pour une nouvelle pièce d'identité, assurez-vous que tous les changements d'état civil (p. ex. changement de nom suite au mariage) aient été annoncés à temps à votre représentation suisse ou le seront prochainement. La mise à jour des inscriptions dans les registres d'état civil suisses peut prendre plusieurs mois, ce qui peut retarder considérablement l'établissement de la pièce d'identité.

L'Office fédéral de la police publie un dépliant contenant toutes les informations importantes sur le «passeport 06 lisible électroniquement». Vous pourrez le commander gratuitement, probablement dès avril 2006, à l'adresse suivante:

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL),
Vente de publications,
CH-3003 Berne
Fax: +41 (0)31 325 50 58
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

Pour davantage d'informations sur le passeport 06:

– schweizerpass@fedpol.admin.ch
– www.schweizerpass.ch
– Hotline: +41 800 820 008

Promotion de la croissance économique de la Suisse

Le comité d'initiative «Assez d'obstructionnisme en Suisse» c/o le PRD du canton de Zurich a lancé l'initiative populaire fédérale «Droit de recours des organisations: assez d'obstructionnisme, davantage de croissance pour la Suisse!».

Cette initiative populaire vise à ancrer un nouvel article 30a sur le droit de recours des organisations dans la Constitution fédérale. Le droit de recours des organisations en matière de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire doit être exclu si des décisions

populaires ou parlementaires ont déjà été prises en la matière.

L'exclusion du droit de recours des organisations a pour objectif de stimuler la croissance économique suisse et de créer et protéger des emplois.

Vous pourrez encore signer cette initiative jusqu'au 16 mai 2006.

INITIATIVES POPULAIRES

Nouvelles initiatives populaires déposées depuis la dernière édition:

- «Pour un financement raisonnable de la politique de la santé»; jusqu'au 24 juillet 2007
- «Imposer les énergies non renouvelables à la place du travail»; jusqu'au 24 juillet 2007
- «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (initiative pour l'instauration d'un avocat de la protection des animaux)»; jusqu'au 31 juillet 2007

Vous pouvez télécharger les documents de signature des initiatives en cours sur la page www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vi10.html.

VOTATIONS:

- Votation populaire fédérale du 21 mai 2006
Arrêté fédéral du 16 décembre 2005 modifiant les articles de la Constitution sur la formation
- Prochaines votations 2006: 24 septembre / 26 novembre

RESPONSABLE DES PAGES
D'INFORMATIONS OFFICIELLES
DU DFAE: GABRIELA BRODBECK
SERVICE DES SUISSES DE
L'ÉTRANGER/DFAE

Publicité

swissworld.org
Your Gateway to Switzerland

